

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°13 - publié le 31 octobre 2023





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°07

REUNION DU 31/10/2023

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noëlle FLANDIN, Gérard FANTIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N°12

Match n° 25911530, FC Chatelet 1 / Châteauneuf d'Isère, seniors 2, poule A du 08/10/2023

Suite aux différents rapports en possession du club recevant (FC Chatelet), de l'arbitre, du club visiteur (Châteauneuf d'Isère) :

Considérant que le dirigeant de FC Chatelet a rencontré des problèmes pour établir la FMI sur la tablette, l'heure du coup d'envoi prévu à 15h00 était largement dépassée, il y a eu recours à la feuille de match sur papier, à 15h25 la feuille de match papier et le contrôle des licences n'étant toujours pas effectués, il a été convenu de commencer le match en accord avec l'arbitre et l'équipe adverse.

Considérant que l'arbitre a donné le coup d'envoi du match après le quart d'heure suivant l'heure officielle bien qu'aucune feuille de match ni contrôle des licences ne soient effectués,

Considérant que le dirigeant de Châteauneuf d'Isère a consenti à une entente avec le dirigeant de FC Chatelet et l'arbitre pour commencer le match bien qu'aucune feuille de match ni contrôle des licences ne soient effectués

Attendu que chaque acteur n'a pas respecté les formalités à effectuer d'avant match, que la feuille de match papier a été rédigée lors de la deuxième mi-temps, que la vérification des licences n'a jamais été effectuée.

En conséquence la commission dit que cette rencontre ne peut relever d'un match officiel du championnat, décide que le match est à rejouer et préconise la désignation d'un arbitre et d'un délégué aux frais du District.

Dossier transmis à la commission des compétitions pour reprogrammation.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

La secrétaire
Marie Noëlle FLANDIN





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion électronique du 30/10/2023

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée : LAULAGNET Roselyne,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.





Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

FC HERMITAGE :

- U11, le 28 octobre 2023.
- U13, le 28 octobre 2023.

AS DOLON :

- U19, le 29 octobre 2023.
- U11, le 28 octobre 2023.
- U13, le 29 octobre 2023.

GR FOOT HERMITAGE Tournonais :

- U11, le 04 novembre 2023.
- U13, le 16 décembre 2023.

ASF PIERRELATTE :

- Futsal U9, le 6 janvier 2024.
- Futsal U11, le 7 janvier 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

A ce jour 258 équipes engagées.

Pour les plateaux du 14 octobre manque le retour des clubs PORTES LES VALENCE, BERG HELVIE.

Les calendriers modifiés seront mis en ligne pour le prochain plateau du 11 novembre.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.





U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

A ce jour 328 équipes engagées

Pour les plateaux du 14 octobre manque le retour des clubs VEORE MONTOISON, BOURG LES VALENCE, HERMITAGE, ROCHEMAURE, BERG HELVIE, BAS VIVARAIS ET ATHELETIC FOOT CEVENNES.

Merci de transmettre la fiche bilan plateau du samedi 21 octobre :

Les calendriers modifiés seront mis en ligne pour le plateau du 11 novembre

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

CALENDRIERS :

Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Les calendriers modifiés seront en ligne sur le site internet du District, dans les meilleurs délais.

Prochains plateaux : Samedi 11/11/2023

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :

Le **2ème Tour du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 04/11/2023 à 13H30**. Il s'agira d'un tour de cadrage. Le tirage au sort a été réalisé et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeunes sur le site du District.

Le **1er Tour de la Coupe Charles André** aura lieu elle aussi le **samedi 04/11/2023 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.





Lors de la diffusion des poules, la 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5^{ème} joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf et Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :

La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès.

Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :

Les poules de brassage sont diffusées sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : U13 Promotion d'Excellence.pdf et U13 1^{ère} Division.pdf





La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 15H30 à ce jour.

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : U13 Brassage Feuille de Match.pdf

et à nous retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2^{ème} phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

Coupes :

Coupe JP QUINTIN :

Le match comptant pour le 2^é Tour, Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 – ESP HOSTUN 1 est programmé le 28/01/24.

Le match comptant pour le 2^é Tour, ES BEAUMONTELEGER 1 – Ent USVJ/FCV 1 est replanifié le 28/01/24.

Coupe Gilbert PESTRE :

Compte tenu des reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 octobre 2023, pour le 2^é Tour de cette coupe, le calendrier s'établit comme suit :

-07/11/2023 : Tirage au sort Tour de cadrage.





-03/12/2023 : Tour de cadrage + Matches 2é Tour non joués des 21 et 22/10/2023.

-28/01/2024 : 1/16é finales + éventuels matchs en retard cadrage.

-18/02/2024 : 1/8é finales + éventuels matchs en retard 1/16é.

-03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8é.

Retours Commission des règlements :

-Match n° 27429783, A.C.E. Fc 1 / Fc Eyrieux Embroye 2, coupe Gibert Pestre, poule A du 21/10/2023 :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Fc Eyrieux Embroye pour en reporter le gain à l'équipe de A.C.E. et la qualifie pour le tour suivant de la coupe Gilbert Pestre.

-Match n° 27429789, Fc Rhone Vallée 2 / Ent.S. Choméraoise 1, coupe Gibert Pestre, poule A du 21/10/2023 :

match perdu par pénalité à l'équipe de Fc Rhone Vallée 2 pour en reporter le gain à l'équipe de Ent.S. Choméraoise 1 et la qualifie pour le tour suivant de la coupe Gilbert Pestre.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe Vivier BOUDRIER : Les rencontres non jouées le 21/10/2023 sont reprogrammées le 04 /11/2023.

En conséquence, la rencontre U17D1 J3 ES BOULIEU -RCF07 2 est reportée au 27/01/2024.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°12

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 04 & 05 /11/2023

- **SERGEANT Cyrille (07.70.15.24.71).**

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

REUNION TECHNIQUE ARBITRAGE - A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Comme annoncé lors des 2 assemblées générales de début de saison, 3 réunions techniques sont programmées au mois de novembre 2023, à savoir :

- **Le lundi 06 novembre 2023 à SAINT JEAN LE CENTENIER - Salle halte découverte (de 19h30 à 21h30),**
- **Le mardi 07 novembre 2023 à CHAMPAGNE - Salle du Clos des vignes – Rue du port (de 19h30 à 21h30),**
- **Le samedi 25 novembre 2023 à GUILHERAND-GRANGES - Siège du District (de 09h30 à 12h00).**

Ordre du jour :

- Informations générales
- Correction interactive du questionnaire vidéo
- Présentation des vidéos relatives aux modifications aux lois du jeu
- Retour d'expérience (questions et/ou faits de jeu)

Pour toutes les questions arbitrage et/ou faits de jeu (retour d'expérience), il est conseillé d'envoyer un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Même si la présence à l'une de ces 3 réunions d'ordre technique est facultative, la commission départementale de l'arbitrage encourage tous les arbitres adultes et jeunes à y participer.

Bien entendu, tous les arbitres stagiaires adultes et jeunes formés en août 2023 peuvent assister à l'une des 3 réunions en fonction de leurs disponibilités.

Conformément au règlement intérieur, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront présents à l'intégralité de l'une de ces 3 réunions techniques se verront attribuer un BONUS de 3 points (arbitres adultes) ou de 0,03 point (jeunes arbitres) sur le classement de fin de saison.

RAPPEL AUX CLUBS

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée (changement de terrain, d'heure, de jour, arrêté municipal...) vous devez IMPERATIVEMENT avertir PAR TELEPHONE et de vive voix l'arbitre concerné.

Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boites mails officielles des clubs.





A L'ATTENTION DES ARBITRES JEUNES ET ADULTES - DUREE DES MATCHES

Depuis le début de saison, la commission départementale de l'arbitrage a constaté des disparités concernant l'application des temps de jeu dans les compétitions de jeunes et/ou seniors.

Conformément à l'article N°58, page 76 du guide pratique du District, vous trouverez ci-dessous les temps de jeu pour les différentes compétitions et/ou plateaux :

Football à 11 :

- Seniors masculins et féminines, U20, U18 et U17 : 2 x 45 minutes
- U18 féminines et U15 : 2 x 40 minutes
- U15 féminines : 2 x 35 minutes

Football à effectif réduit :

- Vétérans à 7 : 2 x 45 minutes
- Seniors féminines à 8 : 2 x 40 minutes
- U13 (garçons et filles) : 2 x 30 minutes avec une pause coaching de 2 minutes maximum à la 15ème minute et 45ème minute de jeu.
- U11 (garçons et filles) : 2 matches de 25 minutes
- U9 (garçons et filles) : 4 matchs de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes
- U7 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes

Bien entendu, toutes les rencontres (football à 11 et à effectif réduit) se déroulent SANS PROLONGATIONS à l'exception de la Finale de la Coupe Xavier BOUVIER et René GIRAUD.

NOUVELLE NOTE DE FRAIS

Nous vous informons qu'une nouvelle note de frais et mise à votre disposition sur le site du District, rubrique "Arbitrage/Documents". Merci de bien vouloir télécharger le document.

COUPES U15 – U17 – RENE GIRAUD – XAVIER BOUVIER

Comme il a été annoncée lors de l'Assemblée Générale des 02 & 09 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongations et en cas d'égalité. Il faut appliquer directement la séance de tirs aux buts. **5 tirs pour chaque équipe** et si encore égalité, c'est la **MORT SUBITE**.





TEST VIDEO SUR LES LOIS DU JEU

A titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'Arbitrage a planifié une dernière date pour les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectué le test vidéo lors des deux assemblées générales de début de saison et des deux soirées prévues à cet effet.

Samedi 25 novembre 2023 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES (début du test vidéo à 8h45 très précises).

En cas de retard, absence et/ou excuse, la note de 0/10 sera attribuée aux arbitres concernés.

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE
BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
DUBUS	JASON	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HAMRI	HENNI	District 4
LOUIS	NORMAN	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BUISSON	MATHIEU	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
YOUSOUF	OUMARE	District JAD
YOUSOUF	ABOU	District JAD

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE





NOVEMBRE 2023

- Lundi 7 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)
- Mardi 8 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)
- Samedi 26 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée)

DECEMBRE 2023

- Samedi 2 décembre : Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)
- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023 :

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)
AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)
HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)
DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)
GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)
CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)
BADAD Amine (arbitre central - JAD)
VALLON Alexis (arbitre central – JAD)
MARESTIN Pierre (arbitre central – JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).

PORTAIL DES OFFICIELS (NOUVEAUTES)

La C.D.A vous informe que cette saison, vous pourrez retrouver tous les documents nécessaires dans la rubrique "DOCUMENTS".

Merci d'en prendre note.





FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au Siège du District

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage, vous devez adresser vos messages à : statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A.: arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de coordonnées, (mail, téléphone, adresse...), vous devez faire un courriel à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

- **KEM Benoît** : Courriel nous informant de son désir de participer à la formation d'arbitre-assistant. Lu et noté.
- **BINAUD Laurent** : Courriel nous adressant un justificatif de travail justifiant de son absence à la rencontre du foot diversifié du 26/10/2023. Lu et noté.
- **POTTIER Anthony** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité jusqu'au 31/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.





- **LEPERT Xavier** : Courriel nous informant de sa disponibilité pour arbitrer le samedi. Lu et noté. Transmis aux Responsables des désignations.
- **KERBOGHOSSIAN Pierre** : Courriel nous adressant sa note de frais de sa rencontre Seniors D5 du 29/10/2023. Lu et noté.
- **HERMENTIER Maxence** : Courriel nous adressant sa note de frais de sa rencontre Seniors D5 du 29/10/2023. Lu et noté.
- **DOGAN Sébastien** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité du 29/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

COURIERS DES CLUBS

- **SC MELAS LE TEIL**: Courriel nous adressant un arrêté municipal pour le week-end du 28 & 29/10/2023. Lu et noté.
- **FC HAUTERIVES GRAND SERRE**: Courriel nous adressant un arrêté municipal pour le week-end du 28 & 29/10/2023. Lu et noté.
- **FC GOUBETOIS** : Courriel nous adressant un arrêté municipal pour le week-end du 28 & 29/10/2023. Lu et noté.
- **US DU VAL D'AY** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D5 de la rencontre du 28/10/2023. Lu et noté
- **FC TRICASTIN** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre seniors D5 du 05/11/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous adressant des arrêtés municipaux pour le week-end du 28 & 29/10/2023. Lu et noté.
- **FC MONTELIMAR** : Courriel nous informant du lieu de la rencontre U 17 D1 du 04/11/2023. Lu et noté.
- **FC BREN** : Courriel nous adressant les félicitations de l'arbitre de la rencontre seniors D4 du 29/10/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT

